

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 13 décembre 2024

12.2024-22	<p style="text-align: center;"><u>RESSOURCES HUMAINES</u></p> <p><u>OBJET</u> : Désignation d'un cabinet de recrutement dans le cadre du recrutement de son responsable de service cycle de l'eau</p>
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant qu'il convient de désigner un cabinet de recrutement pour assister Clisson Sèvre et Maine Agglo dans le cadre du recrutement d'un responsable de service,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de recourir, dans le cadre du dossier précité, à un accompagnement par le cabinet Parcours public RH, cabinet de conseil en ressources humaines.

ARTICLE 2 : de signer le devis transmis par le cabinet Parcours Public RH fixant les honoraires suivants :

- Pack Communication : coût de 1 000€ HT
- Honoraires de recrutement : forfait de 7 500€ HT
- Evaluation psycho-professionnelle : 250€HT/ évaluation

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »